YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000

DELIBERATION N°2000/05/753

OBJET : Ateliers Théâtre (ACTE 1)
Révision des tarifs

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'indexer régulièrement les tarifs suivant l'évolution du taux d'inflation et partiellement des dépenses de fonctionnement des équipements et des services municipaux rendus à la population,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 contre : Mme MERY, Mme QUAINQUARD, Mr DESPREZ, Mr BOURDIN, Mr PICARD),

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des Ateliers Théâtre, à compter du 1er septembre 2000 :

Ateliers Théâtre :

a) Cours enfants (1 h 30 par semaine) ou Cours adolescents (2 h par semaine)

Tarif Annuel	Anciens tarifs		Tarifs au 01/09/2000	
E	540 F	82,32 €	550 F	83,85 €
D	565 F	86,13 €	575 F	87,66 €
C	615 F	99,75 €	625 F	95,28 €
B	680 F	103,66 €	695 F	105,95 €
A	775 F	118,14 €	790 F	120,43 €
EXT	1050 F	160,07 €	1 070 F	163,12 €

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

b) Cours Adultes (2h30 par semaine)

Tarif Annuel

	Anciens tarifs		Tarifs au 01/09/2000	
E	705 F	107,47 €	720 F	109,76 €
D	735 F	112,05 €	750 F	114,34 €
C	815 F	124,24 €	830 F	126,53 €
B	935 F	142,53 €	955 F	145,59 €
A	1 120 F	170,74 €	**1 140 F**	173,79 €
EXT	1 520 F	231,72 €	**1 550 F**	236,44 €

DIT que les recettes seront imputées au budget de la Commune, fonction 3, sous-fonction 33, nature 70623,

FAIT et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

RECU LE
13 JUIN 2000
DE L'AIR

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 Juin 2000 et de la publication le 6 Juin 2000
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21